

<p>Nombre de conseillers En exercice: 12 Présents : 10 Procuration : 1 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : TAVERNIER Marie -Laure <u>Date de convocation</u> : 10 JANVIER 2025</p>
<p><u>Réf:</u> 25/012 <u>Objet:</u> Echange parcelles AH 367p, contre AH 812, AH 772 et AH 773</p>	<p><u>Présents</u> : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent- -M. GAILLARD Guy - QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André -Mme MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard <u>Procuration</u> : Mme MICHAUD Carole Mme à QUOEX Valérie <u>Absents ou excusés</u> : Mme MICHAUD Sonia - Mme MICHAUD Carole Mme - M. BRAIZE Richard</p>

Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal d'échanger avec Mme et Mr NOIR leur parcelle AH 367p, contre les parcelles communales AH 812, AH 772 et AH 773, afin de permettre à ces derniers de bénéficier d'emplacements de stationnement et à la commune d'une zone de dépôt pour la voirie communale.

Il précise que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés :

- 5000€ pour la parcelle AH N° 367p
- 5000€ pour les parcelles AH N° 812, 772 et 773

- sans soulte et que tous les frais seront supportés à moitié par chaque partie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

* **ACCEPTE** d'échanger avec Mme et Mr NOIR leur parcelle AH 367p, contre les parcelles communales AH 812, AH 772 et AH 773, afin de permettre à ces derniers de bénéficier d'emplacements de stationnement et à la commune d'une zone de dépôt pour la voirie communale.

* **PREND ACTE** que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés (5000€ pour la parcelle AH N° 367p et 5000€ pour les parcelles AH N° 812/772/773) - sans soulte et que tous les frais seront supportés à moitié par chaque partie

* **DESIGNE** l'Office Notarial SAS NOVALPS de St Jean d'Aulps pour la réalisation de l'acte notarié,

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente.

Fait à Montriond le 15 janvier 2025

Le secrétaire de séance

TAVERNIER Marie -Laure


